

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2020

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2020

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC , qui comprennent le bilan au 31 mars 2020 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC au 31 mars 2020, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

Les états financiers de l'exercice précédent ont été examinés par un autre auditeur qui a exprimé une conclusion le 8 juillet 2019.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc. ¹
Montréal, le 18 juin 2020

¹ Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° 129449

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020 (12 mois)	(non audité) 2019 (6 mois)
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises	108 273	108 273
Jeux du Canada	6 000	-
PSES	702 500	16 000
PSDE - Athlète	60 000	60 000
PSDE (Entraîneur)	62 500	50 000
Institut national de sport du Québec	10 150	3 500
Ville de Montréal	406	-
Subvention - autre	-	1 943
	949 829	239 716
Autofinancement		
Adhésions	165 777	168 422
Frais de participation	388 168	34 482
Autres	69 202	22 907
Commandites	11 685	-
	634 832	225 811
Placements sports (note 3)	103 379	44 769
	1 688 040	510 296
 CHARGES		
Salaires, honoraires et services	630 764	225 540
Notes de frais	168 747	38 269
Versements de subventions et de bourses événements	787 915	67 162
Communications et marketing	20 392	8 900
Locations de salles et formation	48 749	33 996
Assurances et véhicule	44 049	14 073
Matériel	53 208	15 494
Affiliations	50 029	20 097
Amortissement des immobilisations corporelles	18 905	9 815
Amortissement des actifs incorporels	2 504	2 563
Mauvaises créances	8 879	-
	1 834 141	435 909
	(146 101)	74 387

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020 (12 mois)			(non audité) 2019 (6 mois)	
	Investi en immobi- lisations	Affectés au programme placement sports	\$ Non affecté	\$ Total	\$ Total
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	46 831	45 205	312 596	404 632	330 245
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(21 409) ⁽¹⁾	-	(124 692)	(146 101)	74 387
Affectation des produits à Placement Sports (note 3)	-	103 379	(103 379)	-	-
Affectation des charges à Placement Sports (note 3)		(152 973)	152 973	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>25 422</u>	<u>(4 389)</u>	<u>237 498</u>	<u>258 531</u>	<u>404 632</u>

⁽¹⁾ Ce montant est composé de l'amortissement des immobilisations.

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2020

	2020	(non audité) 2019
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	126 123	65 059
Placements (note 4)	119 205	128 323
Débiteurs (note 5)	314 403	303 953
Stocks	8 709	1 272
Frais payés d'avance	43 521	67 734
	<u>611 961</u>	<u>566 341</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	25 422	44 327
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 6)	-	2 504
	<u>25 422</u>	<u>46 831</u>
	<u><u>637 383</u></u>	<u><u>613 172</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	249 574	170 188
Apports reportés	2 450	-
Revenus perçus d'avance	126 828	38 352
	<u>378 852</u>	<u>208 540</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	25 422	46 831
AFFECTÉS AU PROGRAMME PLACEMENT SPORT	(4 389)	45 205
NON AFFECTÉ	237 498	312 596
	<u>258 531</u>	<u>404 632</u>
	<u><u>637 383</u></u>	<u><u>613 172</u></u>

APPROUVÉ



ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020 (12 mois) \$	(non audité) 2019 (6 mois) \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(146 101)	74 387
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	18 905	9 815
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 504	2 504
	<u>(124 692)</u>	<u>86 706</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(10 450)	23 530
Stocks	(7 437)	537
Frais payés d'avance	24 213	(45 674)
Créditeurs	79 386	(19 744)
Revenus perçus d'avance	88 476	-
Apports reportés	2 450	(18 241)
	<u>176 638</u>	<u>(59 592)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>51 946</u>	<u>27 114</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisation	-	(6 490)
Variation des placements	9 118	(75 628)
	<u>9 118</u>	<u>(82 118)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	61 064	(55 004)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>65 059</u>	<u>120 063</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>126 123</u></u>	<u><u>65 059</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association de Triathlon du Québec est un organisme à but non lucratif, constitué le 9 décembre 1988 selon la partie III de la Loi sur les Compagnies du Québec.

Ses objectifs sont les suivants :

promouvoir la discipline du triathlon sous tous ses aspects;

regrouper des membres pratiquant cette discipline et les représenter dans les développements nécessaires à la promotion de cette discipline sportive;

recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature, en argent, en valeurs mobilières ou immobilières. Administrer de tels dons, legs et contributions. Organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Autofinancement (adhésions, frais de participation, frais de sanction)

Les produits provenant des adhésions, sont comptabilisés sur la période couverte par ces derniers.

Les produits de frais de participation et de sanction sont comptabilisés lorsque les événements ont lieu.

Apports reçus sous forme de services

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'Association peut recourir aux services de bénévoles consacrant des heures pour aider l'Association à tenir ses activités. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Apports reçus sous forme de services (suite)

De la même façon, au cours des activités, l'Association peut recevoir des services des partenaires d'affaires. En raison de la complexité d'évaluation de la juste valeur marchande des services ainsi reçus et accordés, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les périodes indiquées ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>période</u>
Mobilier de bureau	Amortissement linéaire	10 ans
Équipements	Amortissement linéaire	5 ans
Équipements informatiques	Amortissement linéaire	3 ans
Matériel roulant	Amortissement linéaire	3 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la période indiquée ci-dessous :

Logiciels et site Web	Amortissement linéaire	3 ans
-----------------------	------------------------	-------

Stocks

Les stocks de tableaux sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût distinct.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3- PLACEMENTS SPORTS

L'organisme a adhéré au programme Placements-Sports, et cède ainsi 20 % des dons admissibles à Placements Sports ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme de la Fondation du Grand Montréal. Ces montants ne figureront pas dans l'actif de la fédération car la propriété et la gestion seront cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Au 31 mars 2020, la juste valeur marchande cédée à la Fondation du Grand-Montréal est de 124 788 (100 040 \$ en 2019).

	2020	(non audité) 2019
	\$	\$
Produits		
Produits d'appariement (sommes provenant de Placements Sports)	53 312	41 968
Produits d'intérêts	2 770	1 620
Produits de dons admissibles au programme de Placements Sports	47 297	1 181
	<u>103 379</u>	<u>44 769</u>
Charges		
Salaires, honoraires et services	130 651	11 499
Notes de frais	13 654	-
Communications et marketing	850	1 618
Matériel	5 084	334
Location de salle et formation	2 734	-
	<u>152 973</u>	<u>13 451</u>

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

4- PLACEMENTS	2020	(non audité) 2019
	\$	\$
Dépôt à terme, taux de 0,5 %, échéant le 17 juillet 2020	52 959	52 695
Compte avantage entreprise	66 246	75 628
	<u>119 205</u>	<u>128 323</u>

5- DÉBITEURS	2020	(non audité) 2019
	\$	\$
Subvention à recevoir	244 278	167 649
Placements sports	53 445	50 870
Comptes clients	15 836	38 446
Taxes à la consommation	1 009	4 681
Autres	(165)	42 307
	<u>314 403</u>	<u>303 953</u>

6- IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		(non audité) 2019	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	8 260	5 734	2 526	3 062
Équipements informatiques	41 009	41 009	-	383
Matériel roulant	17 571	13 178	4 393	10 250
Équipements	84 700	66 197	18 503	30 632
	<u>151 540</u>	<u>126 118</u>	<u>25 422</u>	<u>44 327</u>

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2020		(non audité) 2019	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Site Web	41 905	41 905	-	2 504
Logiciels	20 849	20 849	-	-
	<u>62 754</u>	<u>62 754</u>	<u>-</u>	<u>2 504</u>

ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

7- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 25 000 \$, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 5 %.

8- CRÉDITEURS

	2020	(non audité) 2019
	\$	\$
Fournisseurs	207 865	141 155
Salaires et vacances à payer	41 709	29 033
	<u>249 574</u>	<u>170 188</u>

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur ses débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

10- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice